



Bulletin d'information

Edité par
la Commune de Port-Valais

Paraît
2x par année

Impression
1500 exemplaires
Imprimerie Gessler SA
1950 Sion

CONVOCAATION

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le
mardi 1^{er} décembre 2009 à 20h00
à la salle des spectacles au Bouveret

Ordre du jour :

1. Lecture du protocole
2. Lecture et approbation du budget 2010
3. Plan quadriennal 2010 - 2013
4. Divers

Selon les dispositions légales, le budget de l'exercice 2010 est à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Il est déposé au Greffe communal où chaque citoyen a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire.

Administration communale de Port-Valais

TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET 2010

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Autorité générale	1'004'390.00	91'600.00	75'000.00	360'000.00
Sécurité publique	858'870.00	244'500.00	0.00	
Enseignement et formation	4'549'850.00	1'545'500.00	232'000.00	
Culture, loisirs et culte	1'015'150.00	252'650.00	110'000.00	
Santé	20'200.00			
Prévoyance sociale	1'500'200.00	419'900.00		
Trafic	1'215'550.00	370'800.00	465'000.00	
Protection et aménagement de l'environnement	1'506'020.00	1'276'320.00	370'000.00	
Economie publique	710'830.00	1'091'650.00	425'000.00	150'000.00
Finances et impôts	631'100.00	7'556'000.00		
Sous-total	13'012'160.00	12'848'920.00	1'677'000.00	510'000.00
Excédent de charge du compte de fonctionnement après déduction de Fr. 1'894'300.00 d'amortissements		163'240.00		
Investissements nets				1'167'000.00
Total	13'012'160.00	13'012'160.00	1'677'000.00	1'677'000.00

FINANCES

Budget 2010

Résultats et marge d'autofinancement

L'exercice 2010 prévoit des revenus pour Frs. 12'848'920.00 en regard des charges totalisant Frs. 11'117'860.00, soit une marge d'autofinancement de Frs. 1'731'060.00.

Le déficit découlant du budget 2010 est de Frs. 163'240.00, alors qu'au budget 2009, nous vous présentions un bénéfice de Frs. 427'370.00.

Les résultats prévus peuvent être qualifiés de normaux, étant donné la situation. Effectivement, avec la fermeture de Symrise SA, nos recettes fiscales diminuent sensiblement. De plus, les investissements conséquents des 4 dernières années doivent être amortis à hauteur de 10%, ce qui augmente virtuellement nos charges (montant des amortissements de Frs. 1'894'300.00).

Nous devons donc rester prudents avec nos investissements et rigoureux dans nos dépenses.

Fonctionnement

Nous relevons qu'au niveau des charges de fonctionnement, plus des trois quarts sont des charges liées, à savoir des coûts sur lesquels la Municipalité n'a quasiment aucune maîtrise, par exemple la contribution au cycle d'orientation de Vouvry, à la PIHL (318'200.00 budget 2010 contre Frs. 256'476.00 comptes 2008), ainsi que la participation à l'entretien des routes cantonales, aux salaires du corps enseignant, y compris ceux du cycle d'orientation et au déficit des transports publics.

En revanche, nos charges liées (biens et services) sont très bien maîtrisées, un montant total de Frs. 2'561'880.00 au budget 2010, contre Frs. 3'409'872.97 dans les comptes 2008. La Municipalité s'efforce de diminuer les charges, en particulier la sécurité publique, le trafic, et l'administration générale.

Recettes

La fermeture prochaine de Symrise SA entraîne une diminution très nette des impôts des personnes morales. (250'000.00 budget 2010, contre 1'050'000.00 budget 2009). Pour notre commune, outre l'aspect humain qui n'est pas chiffrable et qui a d'autres conséquences, cette fermeture nous oblige à rester prudents dans nos dépenses. La Municipalité devra s'efforcer de trouver des compensations.

Investissements

Comme indiqué ci-dessus, nous devons rester vigilants, mais nous devons tout de même effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement communal.

Sur l'exercice 2010, les investissements nets s'élèveront à Frs 1'167'000.00 contre Frs. 2'971'500.00 en 2009. Ils seront financés principalement par la marge d'autofinancement et par la trésorerie.

Les plus gros investissements consentis par la Municipalité sont :

• **Climatisation de l'école de la Bouverette**

Un montant était budgété l'an dernier, mais n'a pu être réalisé, car une option plus efficace a été choisie par la Municipalité. Un montant de Frs. 160'000.00 sera donc attribué à cet objet.

• **Aménagement de la place de la Gare / Parcage et circulation**

Étant propriétaires des terrains CFF dès décembre, un aménagement autour du groupe scolaire et de la place de la gare est prévu pour un montant de Frs. 240'000.00. En parallèle, un montant de Frs. 80'000.00 est attribué au parcage, avec l'installation d'horodateurs.

• **PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)**

Ce plan général a été réalisé et les priorités ont été déterminées. Les premiers travaux effectués (rue du Lac et première partie de la route du Bugnon), nous poursuivons pour un montant de Frs. 200'000.00.

Le montant de Frs. 310'000.00 pour terminer l'extension du complexe sportif (beach volley, etc.) a été mis volontairement en suspens pour l'année 2010, mais la fin des travaux se fera sur 2011.

Nous avons intentionnellement mis en réserve un montant de Frs. 540'600.00 pour la station essence et la démolition de BTR.

Ces deux investissements complémentaires seront présentés à l'Assemblée Primaire du mois de juin, si l'avancement des projets le permet.

Conclusion :

L'exercice 2010 boucle sur une bonne marge d'autofinancement de Frs 1'731'060.00 et sur un déficit de 163'240.00. Toutefois, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, nous avons des contacts avec plusieurs PME qui souhaitent s'installer dans notre zone industrielle et qui pourraient amener des places de travail, ainsi que des recettes fiscales.

Le budget détaillé reste à votre disposition auprès du Greffe communal. Le budget 2010 a été adopté par le Conseil communal le 20 octobre 2009.

Nous vous recommandons vivement de l'approuver.

Budget des investissements 2010

INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION GENERALE		
Administration achat matériel	15'000.00	-.-
Vente de terrains	-.-	360'000.00
Achat de terrains	60'000.00	-.-
	75'000.00	360'000.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Climatisation Ecole Bouverette	160'000.00	-.-
Pont de la Bouverette	12'000.00	-.-
Goudronnage préau école Evouettes	30'000.00	-.-
Mobilier scolaire	30'000.00	-.-
	232'000.00	-
CULTURE, LOISIRS ET CULTE		
Place de jeux y compris table de ping-pong	40'000.00	-.-
Complexe sportif	50'000.00	-.-
Infrastructures touristiques	20'000.00	-.-
	110'000.00	-
TRAFIC		
Aménagement de la place de la Gare	240'000.00	-.-
ZI Iles aux Gouillons	30'000.00	-.-
Route des Bosons	100'000.00	-.-
Eclairage public	15'000.00	-.-
Circulation et parcage	80'000.00	-.-
	465'000.00	-
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		
PGEE	200'000.00	-.-
Turbine des Evouettes	80'000.00	-.-
Environnement-Déchetterie-Châtaigneraie	90'000.00	-.-
	370'000.00	-
ECONOMIE PUBLIQUE		
Dégrilleur	240'000.00	-.-
Subvention pour dégrilleur	-.-	150'000.00
Renforcement de la digue	55'000.00	-.-
Potence pour accès handicapé	10'000.00	-.-
Pompe Port	60'000.00	-.-
Quai terrasse du Port	60'000.00	-.-
	425'000.00	150'000.00
SOUS-TOTAL	1'677'000.00	510'000.00
Investissements nets		1'167'000.00
TOTAL	1'677'000.00	1'677'000.00

Plan Quadriennal 2010-2013

Les principes traditionnels de comptabilité publique restreignent le champ de l'activité budgétaire à un temps donné, en principe l'année civile. Cette limite de temps, nécessaire dans l'optique du classement et du contrôle des recettes et des dépenses, ne répond pas aux exigences d'une gestion dynamique du secteur public. Des activités publiques sont décidées et mises en œuvre sur plusieurs années avant qu'elles ne soient utilisables (écoles, routes, environnement, etc.). Ainsi, la réflexion et les efforts de gestion des collectivités publiques dépassent l'horizon de l'année.

Partant de ce qui précède, la législation valaisanne exige de la commune qu'elle établisse une planification financière pour une durée de 4 ans. Ce document doit également contenir le programme des investissements envisagés. Par la nouvelle Loi sur les communes, le plan financier et d'investissement à moyen terme devient obligatoire.

Le Conseil communal a ainsi porté une réflexion approfondie sur les 4 ans à venir afin de se conformer aux principes de la légalité, de l'urgence et de l'emploi économique judicieux des fonds ainsi qu'à la recherche de l'équilibre budgétaire.

Pour élaborer le plan financier et les prévisions budgétaires 2010-2013, le Conseil communal se base sur les hypothèses générales de développement économique et démographique, qui limitent les champs d'action et de décision de la commune. Une distinction doit être faite entre les conditions cadres propres à la commune et la politique financière régionale, cantonale et fédérale qui ne peut être ignorée et influence le suivi concret du plan quadriennal. Pour ce qui est des besoins et des souhaits de réalisations d'intérêt général, il se base sur les propositions émises par les membres des commissions communales.

Prévisions 2010-2013

La marge d'autofinancement sera influencée par la situation économique générale et l'évolution de la population. Elle sera également influencée par la suppression d'une partie des redevances versées par la SEBV et les reports d'autres charges du Canton, et surtout par la fermeture de Symrise SA, avec en corollaire les recettes fiscales des personnes morales qui diminueront sensiblement. Il y a lieu également de tenir compte de la nouvelle construction du Cycle d'orientation de Vouvry qui aura une influence négative sur notre marge, de l'ordre de Fr. 200'000.00 dès 2012. Néanmoins, compte tenu du développement prévu de population et l'amélioration de la force contributive par habitant, nous pensons pouvoir maintenir une marge d'autofinancement annuelle aux alentours de 1,7 million de francs.

Toutefois, dans le respect du principe de prudence, il convient de l'estimer à 1,5 million par année. La marge d'autofinancement totale pour la période 2010-2013 devrait donc avoisiner les 6 millions.

Il va de soi que l'effort principal à réaliser durant la période 2010-2013 sera l'aménagement de la place de la gare, le PGEE, la dernière étape du complexe sportif. A eux seuls, ces investissements porteront sur un montant de l'ordre de 3 millions après déduction des subventions et autres participations financières.

Il est détaillé ci-dessous les travaux ou investissements nets qui devront être pris en compte durant la période précitée. Cet inventaire résulte d'une part des réflexions de l'autorité communale. Il y a lieu de préciser que ces travaux seront portés annuellement aux différents budgets en fonction de l'évolution de la situation financière de la commune, de l'importance et de l'urgence de ces travaux.

Conclusions

S'inspirant des analyses, statistiques et projections des présentes lignes directrices, le Conseil communal fixe les objectifs suivants pour la présente législature :

- aboutir annuellement à une marge d'autofinancement de l'ordre de Fr. 1'500'000.00;
- mener à bien la construction des infrastructures indispensables à l'évolution de la population sur notre territoire, la fin des travaux du PGEE et l'aménagement des terrains CFF achetés, l'achèvement de la zone industrielle ;
- rester vigilants en ce qui concerne les engagements financiers futurs afin d'éviter une augmentation de l'endettement par habitant au terme de la période quadriennale ;
- assurer le plus possible le financement des investissements annuels par les ressources directes, soit la marge d'autofinancement, sans recourir à l'endettement à l'exception de réalisations lourdes ;

- réaliser les investissements selon un ordre de priorité à fixer chaque année dans le cadre du budget.

Le plan quadriennal est à votre disposition au greffe communal où chaque contribuable a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire.

Inventaire des investissements et des recettes estimés

Excédent de recettes du compte de fonctionnement (4 x Fr.1'500'000.--)	Fr.	6'000'00.00	
Vente de terrains	Fr.	400'000.00	
Trésorerie	Fr.	500'000.00	
Villa Naupllia /Transformation et réfection	Fr.	200'000.00	
BTR / démolition / parc arrière	Fr.	950'000.00	
Complexe sportif 3ème étape	Fr.	400'000.00	
Place de la gare	Fr.	1'000'000.00	
Bâtiment scolaire des Evouettes	Fr.	250'000.00	
PGEE	Fr.	1'600'000.00	
Bâtiment des TP / déplacement halle Amiguet	Fr.	200'000.00	
Déchetterie	Fr.	250'000.00	
Quais / rénovations - consolidation	Fr.	500'000.00	
Port / station essence	Fr.	300'000.00	Fr. 1'300'000.00
Rue du Lac - amélioration de la place	Fr.	150'000.00	
Achat de terrains selon opportunité	Fr.	200'000.00	
Divers et imprévus	Fr.	200'000.00	
	Fr. 7'200'000.00		Fr. 7'200'000.000

Travaux publics

Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)

Le concept général consiste à séparer les eaux usées des eaux claires, ces dernières étant conduites au lac et les égouts à la STEP. Dans un premier temps, la rue du Lac a été assainie et les travaux se poursuivent à la route du Bugnon en direction du Riau. A terme, tout le village du Bouveret et celui des Evouettes seront équipés. Pour la petite histoire et pour montrer l'importance de ces travaux, on a constaté à la rue du Lac que le fond de la conduite existante, probablement vieille de plus de 100 ans, avait complètement disparu. Les eaux usées coulaient directement sur le sol. Afin de sauvegarder l'esprit « Vieux Village » et le cachet de cette rue, une attention toute spéciale a été portée aux finitions du revêtement final. Il est évident que de tels travaux provoquent quelques désagréments et, par avance, nous remercions la population de faire preuve de compréhension.

Place de la gare du Bouveret

Sous réserve de l'acceptation du budget par l'Assemblée Primaire, 2010 verra le début de l'aménagement de la place de la gare. Dans une première phase et en déplaçant la glissière existante, les possibilités de parking seront augmentées entre les voies CFF et les bâtiments scolaires. Côté bibliothèque, un giratoire sera construit pour le bus scolaire avec également une augmentation des places de parc. Cette année transitoire permettra de fixer les détails de l'aménagement définitif de toute la place et, si les possibilités financières le permettent, de terminer les travaux en 2011.

Zone industrielle des Gouillons

Les grands travaux sont pratiquement terminés. Deux routes transversales sont construites sur lesquelles la dernière couche de goudron sera posée après une période de tassement. La dernière route planifiée côté Bouveret sera construite seulement lors de la mise en valeur des parcelles.

Route des Bosons aux Evouettes

Le projet du lotissement de 16 villas mis à l'enquête à l'entrée sud des Evouettes comporte également la continuation de la route des Bosons le long du Tové avec sortie sur la route Cantonale. Ce projet semble bien avancé et il faut s'attendre à un début

des travaux en fin d'année ou au début de l'année prochaine. Le financement de ce nouveau tronçon sera assuré à parts égales par les promoteurs et la commune.

Route « Sous les Batailles » aux Evouettes

Lorsque la route des Bosons avec sortie sur la route Cantonale sera terminée, il suffira de construire ce dernier tronçon d'environ 240 mètres en direction des Severeux pour réaliser le contournement des Evouettes en cas d'accident ou de manifestation. Cette liaison prévue tout d'abord pour faciliter le déroulement du festival des musiques du Bas-Valais, qui aura lieu aux Evouettes les 28, 29 et 30 mai 2010, a vite laissé apparaître des difficultés inattendues. En effet, l'assiette prévue nécessite l'achat de terrain supplémentaire, mais surtout, telle que planifiée à l'époque, la route empiète partiellement sur l'espace cours d'eau. Même si l'on se trouve, au premier abord, dans une zone facile et sans problème, la proximité du Tové complique sensiblement ce projet. Actuellement, le dossier est prêt pour la mise à l'enquête et la réalisation interviendra au plus vite en 2011.

Centre sportif Bouveret – cheminement

La construction attendue d'un cheminement situé en rive gauche du Tové permettant de se rendre au stade et à la zone BTR en toute sécurité a été retardée par l'application de la loi sur les forêts. En effet – et même si on ne le remarque pas – le tracé prévu traverse sur environ 60 m. une zone classée « forêt ». Or, comme les cours d'eau, il est extrêmement difficile d'obtenir l'autorisation de construire un petit chemin (même non goudronné) dans ce type de paysage. Actuellement, les négociations avec les services de l'Etat sont terminées et le projet est à l'enquête. Si aucun opposant ne se manifeste, il sera encore possible de construire cette année.

Cimetière de Port-Valais

Avec la construction de l'accès pour handicapés et la réfection des allées principales, la rénovation du cimetière de Port-Valais est pratiquement terminée. Pour que le tout soit « propre en ordre », un petit chalet pour l'entreposage du matériel d'entretien sera posé et caché derrière le columbarium. Enfin, pour répondre aux vœux des familles dont la tombe

des défunts est désaffectée, un rocher du souvenir en forme de Grammont sera posé à l'emplacement actuel de la fontaine. S'ils le souhaitent, les proches du défunt pourront commander à la commune une petite plaque souvenir à fixer sur le rocher. Une 2^{ème} fontaine sera posée à proximité du columbarium.

Place de jeux de La Planche aux Evouettes

Comme annoncé en début d'année, l'assainissement de cette place de jeux sera réalisé au printemps 2010. Après Tauredunum, le parc Bussien et la villa Nauplia, nos 4 places de jeux communales seront ainsi remises à neuf et entièrement conformes aux règles de sécurité en vigueur. Il serait dommage que celles-ci soient saccagées par des vandales ou continuent de servir de toilettes pour les chiens.

Dégrilleur

Le dégrilleur sert à évacuer les déchets du canal Stockalper et éviter qu'ils arrivent au lac. Pour les stopper, une grille est placée perpendiculairement au courant et une installation permet de les stocker sur la rive. L'installation existante est vétuste et difficile à exploiter. Le nouveau dégrilleur sera construit à proximité de la STEP et il permettra d'évacuer automatiquement au moins le 90% des herbes. Le planning de construction prévoit le début

du chantier en janvier prochain et la remise de l'ouvrage à fin juin 2010. Le devis se monte à CHF 1'855'000.00, dont CHF 90'000.00 sont à charge de la commune.

Décoration de Noël

Les sapins, étoiles et les diverses décorations de fin d'année mises en place par la commune sont éclairés par 1865 ampoules à incandescence. Pour la petite histoire, il faut en changer environ 400 chaque année. De plus, ce type d'ampoule est particulièrement gourmand en énergie et surtout ne se trouvera plus sur le marché dès 2012. Nous allons donc dès cette année remplacer les ampoules défectueuses par des diodes LED dont la durée de vie est de 45'000 heures (au lieu de 1000) et surtout dont la consommation est 40 fois inférieure aux ampoules traditionnelles. Par contre, comme les miracles de Noël n'existent plus, le prix d'achat d'un diode LED est aussi 3 – 4 fois plus élevé.

Eclairage Evouettes d'Amont

Avec le développement du haut du village, la stabilité de l'alimentation électrique arrive à sa limite. La Romande Energie pose donc actuellement de nouveaux câbles et la commune profite de ces travaux pour améliorer l'éclairage du quartier.

Nouveaux émoluments administratifs

Le Conseil communal fixe les émoluments administratifs dès le 1er janvier 2010 comme suit:

• Certificat de bonnes mœurs	Fr.	10.--
• Légalisation de signature	Fr.	10.--
• Attestation de domicile	Fr.	10.--
• Déclaration de domicile	Fr.	----
• Attestation de séjour/départ	Fr.	10.--
• Permis de conduire	Fr.	10.--
• Contrôle d'identité sur formulaire fourni et rempli	Fr.	----
• Demande de renseignements	Fr.	10.--
• Certificat de vie	Fr.	----
• Attestation de zone	Fr.	20.--

Personnel communal

Départs à la retraite

- 30.09.2008 : **M. Jean-Jacques Tamborini** (14 ans de service)
- 31.12.2008 : **Mme Jocelyne Bénet** (30 ans de service)

Nous leur exprimons ici encore toute notre gratitude pour leur engagement inconditionnel et leur souhaitons une belle retraite.

Jubilaires 2009

- **M. Philippe Chappaz : 25 ans de service**
- **Mme Corinne Schuhmacher : 10 ans de service**

Nous réservons d'ores et déjà dans le bulletin d'information N° 39 une large place pour vous présenter en détail nos collaborateurs et notre organisation du personnel.

H144 – Détournement des Evouettes

Le 1^{er} giratoire est terminé et le plan montre la situation finale avec un 2^{ème} giratoire, l'accès aux Evouettes et l'amorce du tunnel. Actuellement, le canton de Vaud est en train d'adjuger la suite des travaux et il faut s'attendre à une activité intense l'année prochaine dans toute la zone. La mise en

service du pont et de l'ensemble des ouvrages est toujours planifiée pour fin 2012. Quant au tunnel des Evouettes, diverses formalités sont en cours mais, selon le service des routes de l'Etat du Valais, les travaux devraient suivre, dès la mise en service de la H 144, soit 2012-2013. Attendons pour voir !



Jeunesse

La Commission Jeunesse a convoqué tous les jeunes de la commune de 12 à 20 ans, soit environ 300 personnes. Le but de cette séance était de faire connaître cette commission, de rencontrer les jeunes et d'étudier leur désir.

La même opération a été organisée en 2005 et 2007. Quatre grands projets étaient ressortis : graffitis, création d'un journal, d'un skate parc et d'une troupe de théâtre. Et les 4 projets ont abouti !

Le vendredi 30 octobre, la Commission Jeunesse était présente, accompagnée de Jean-Jacques Homberger, médiateur social, de Sarah Hayken, responsable de la maison des jeunes intercommunale et de 2 jeunes faisant partie des projets précédents.

Sur les 300 personnes convoquées, aucune n'a répondu présente à notre invitation !

Que désire notre jeunesse ?

Les jeunes ont-ils trop de loisirs ?

Avons-nous à faire à une génération qui ne souhaite plus ni s'engager, ni s'investir ?

La Commission Jeunesse prend note de cet état de fait, mais reste tout de même à disposition des jeunes désireux de s'impliquer dans des projets.

Crèche



Année scolaire 2009 – 2010

Fermetures officielles de la crèche

Immaculée conception	Du lundi 7 déc. 2009 au soir au mercredi 9 déc. 2009 au matin
Noël	Du vendredi 18 déc. 2009 au soir au lundi 4 janvier 2010 au matin
St-Joseph	Du jeudi 18 mars 2010 au soir au lundi 22 mars 2010 au matin
Pâques	Du jeudi 1er avril 2010 au soir au mardi 6 avril 2010 au matin
Ascension	Du mercredi 12 mai 2010 à midi au lundi 17 mai 2010 au matin
Pentecôte	Du vendredi 21 mai 2010 au soir au mardi 25 mai 2010 au matin
Fête Dieu	Du mercredi 2 juin 2010 à midi au vendredi 4 juin 2010 au matin
Vacances d'été	Du vendredi 23 juillet 2010 au soir au lundi 23 août 2010 au matin

ECOLE

Semaine blanche à Champéry

Du 18 au 22 janvier 2010

Nous organisons à un rythme bisannuel une semaine de découverte pour nos élèves de 5ème et 6ème primaires. Approchant la fin du parcours de l'école enfantine/primaire, ce camp représente un projet de classe qui s'étale sur toute l'année et se veut la cerise sur le gâteau, une expérience vécue ensemble, en dehors de l'établissement scolaire.

Le coût est partagé entre les parents, la Commune de Port-Valais et les élèves qui s'engagent aussi à rechercher des fonds de l'ordre de Fr. 70.-- par participant. Si vous êtes sollicité lors d'une vente de pâtisseries ou pour un défi sportif servant à financer la part de la classe, n'hésitez pas à soutenir cette belle démarche. Le camp est organisé dans les moindres détails et permettra aux enfants de vivre une aventure inoubliable, de découvrir différentes activités sportives et de cohabiter durant toute une semaine avec leurs copains/copines

Nous tenons à remercier ici toutes les personnes impliquées dans cette organisation, en premier lieu les titulaires des classes concernées, le cuisinier, les aides-cuisiniers, moniteurs, membres du groupe de travail, sans oublier les parents, évidemment.

La Commission scolaire

Plan de scolarité 2010-2011

Vous trouverez, aux alentours de mi-janvier 2010, le plan de scolarité 2010-2011 sur le site : www.port-valais.ch

Skate park

Depuis quelque temps, le skate park est devenu la deuxième déchetterie communale.

Effectivement, les utilisateurs laissent l'endroit dans un état déplorable.

Pourtant, deux containers et des poubelles sont à disposition.

Ce problème d'incivilité et de manque d'éducation est malheureusement constaté à plusieurs endroits de la commune.

Il serait injuste par rapport à ceux qui sont respectueux, de fermer le site.

A bon entendeur !

L'écho des pics bois

par Grégory Bueche, garde forestier au Triage du Haut-Lac

Les châtaigneraies... Un patrimoine à préserver



Le châtaignier est un arbre particulier. Il est une relique d'un temps où la forêt produisait non seulement du bois, mais également de la nourriture pour les hommes et les bêtes, ainsi qu'une substance recherchée, le tanin.

Cet arbre n'est pas originaire de notre vallée et nous devons sa présence (au même titre que la vigne) à la colonisation romaine. Cette provenance « étrangère » explique la difficulté que rencontre le châtaignier à survivre naturellement.

En effet, seules les interventions humaines ont permis de le maintenir jusqu'à nos jours. Conscientes des multiples intérêts de cet arbre remarquable, les générations précédentes ont patiemment fauché, taillé, greffé ou planté.

Le châtaignier, bien qu'extrêmement durable et vigoureux, ne peut survivre bien longtemps à l'ombre des hêtres, tilleuls, érables et frênes. Ces dernières essences atteignent facilement les vingt mètres et plus. Elles ont une croissance rapide et supportent suffisamment l'ombrage pour croître sous un léger couvert, des qualités contre lesquelles le châtaignier ne peut pas rivaliser. La course est inéluctablement perdue. C'est pourquoi, conscientes de la richesse de cet héritage, les instances publiques fédérales et cantonales soutiennent financièrement l'entretien et la sauvegarde de cet arbre.



Notre projet de création d'une châtaigneraie



Une parcelle communale remplit tous les critères requis pour la création d'une châtaigneraie. Il s'agit de la forêt située entre la route du Stand et les rochers de la décharge, délimitée à l'est par l'ancien bâtiment du stand et à l'ouest par un pré. Le Conseil communal, sur proposition du service forestier, a donc décidé de réaliser les travaux nécessaires.

Ceux-ci consistent à l'abattage de tous les tilleuls et hêtres de la parcelle. En effet, ces arbres, jamais éclaircis, sont trop élancés par rapport à leur diamètre. D'autre part, régulièrement, quelques-uns tombent suite à une rafale de vent.

Cette opération spectaculaire nous permettra de donner suffisamment de lumière aux jeunes châtaigniers que nous planterons tous les dix mètres environ. Ceux-ci seront protégés par un treillis afin que le gibier, friand de leurs bourgeons, ne puisse pas les atteindre.

Toute la parcelle sera nettoyée et enherbée afin de faciliter son entretien et de créer un espace convivial et esthétique. Les jeunes arbres prendront, d'année en année, suffisamment d'ampleur pour combler les espaces vides et produire des châtaignes de qualité.

Cette forêt, déjà appréciée pour la détente, sera aménagée avec deux tables et un foyer afin d'accueillir les personnes désireuses d'y passer un moment. Une barrière de sécurité sera dressée afin que les enfants puissent jouer en toute sécurité.

En attendant que les jeunes arbres masquent à nouveau la vue, nous aurons tout loisir d'apprécier ce joli point de vue sur notre village.



La fanfare l'Echo du Grammont des Evouettes a l'honneur et le plaisir d'organiser le prochain festival des musiques du Bas-Valais et souhaite informer ci-après la population du cadre de ces festivités s'étalant sur 3 jours.

Le dimanche, plus de 1'000 musiciens feront vibrer le village sous une avalanche de notes.

Réservez d'ores et déjà cette date!

PROGRAMME

Vendredi 28 mai 2010

Soirée musicale avec participation des sociétés voisines
 Démonstration du groupe de percussion « PERCUTEN »
 Bal avec Rocco

Samedi 29 mai 2010

Concours des jeunes solistes durant la journée
 Soirée de gala avec ALAIN MORISOD ET SWEET PEOPLE *
 Bal avec Alain Morisod
 * Billets en vente sur Ticket Corner dès fin novembre 2009

Dimanche 30 mai 2010

En journée, concours des sociétés de la fédération des musiques du Bas-Valais
 12h00 : Accueil et GRAND CORTEGE
 Bal avec le DJ Julien

APPEL AUX BENEVOLES

Il va de soi qu'une manifestation d'une telle envergure nécessite un grand nombre de bénévoles et vous serez peut-être approché par les organisateurs et membres de l'Echo du Grammont pour donner un coup de main. Votre annonce spontanée à l'adresse e-mail: david_genolet@yahoo.fr serait très appréciée.

Nous vous remercions d'ores et déjà du bon accueil que vous voudrez bien réserver à nos demandes d'aide, ainsi que du soutien financier qui donnera les moyens nécessaires à la pérennité de notre société.

Le comité d'organisation

ENVIRONNEMENT

Step de Port-Valais

Installation d'un Couplage Chaleur Force (CCF)

La station d'épuration de Port-Valais fabrique, lors de l'étape de digestion anaérobie, du biogaz qui est actuellement valorisé dans une chaudière. Celle-ci produit l'eau chaude nécessaire au circuit de chauffage pour réchauffer la boue à digérer et maintenir le digesteur en température.

Un Couplage Chaleur Force a été installé récemment et peut en plus produire 5.0 kWh d'électricité redistribuée sur le réseau au tarif Swissgrid. Les conditions Swissgrid permettent depuis le 01.05.2008 de bénéficier d'une contribution par rapport au prix coûtant pour les installations de production d'électricité renouvelable.

Installation d'un circuit d'eau non potable

Dans le processus global de la STEP, deux éléments électromécaniques consomment de l'eau de lavage à raison de 5 m³/heure. Par mesure économique et écologique et afin de valoriser l'eau épurée, renvoyée jusqu'à présent au Canal Stockalper, deux pompes surpresseurs avec un circuit de distribution ont été installées. Cette mesure permettra d'économiser environ 20'000 à 25'000 m³ d'eau du réseau par année.

Port

L'année 2009 a été une année de réflexion et de réorganisation, afin que nos usagers et nos hôtes puissent profiter pleinement de leur hobby.

Nos principales réflexions ont porté sur la recherche d'un nouvel emplacement plus approprié pour la station d'essence. Le quai à charbon a retenu notre attention et une nouvelle demande d'autorisation de construire devrait être déposée prochainement, en collaboration avec les services cantonaux concernés. La chaîne-mère du quai Bussien a été remplacée cet automne.

La mise en place de pieux, ainsi que le renforcement de la jetée principale, se poursuivront en 2010.

Cette année a également été celle d'un défi : l'accueil du team Alinghi. Il a pu être réalisé grâce à la compréhension des chantiers navals, des propriétaires de bateaux qui ont dû être déplacés, ainsi que de tous les plaisanciers utilisateurs de notre port, lesquels sont chaleureusement remerciés. Tout le monde a joué le jeu. Les nombreux amateurs et curieux sont restés sous le charme. Nous ne pouvons que souhaiter bon vent au team Alinghi et une victoire face à son adversaire «Oracle».

